

COMPOSTAGE INDIVIDUEL MODE D'EMPLOI



TRIEZ COMPOSTEZ VALORISEZ

dechet.payssalonais@ampmetropole.fr www.agglopole-provence.fr



Afin de proposer des solutions aux habitants pour diminuer leurs déchets à la source et réduire ainsi les impacts sur l'environnement, le Conseil de Territoire du Pays Salonais lance une campagne de développement du compostage domestique.

A compter de fin 2019, en contrepartie d'une redevance de 10 € :

- yun composteur de 300 litres ou de 600 litres sera mis à la disposition des habitants.
- une formation sur la bonne utilisation du composteur sera dispensée.
- yun guide du compostage individuel sera offert à chaque bénéficiaire.

POURQUOI COMPOSTER?

- Pour fabriquer son propre compost entièrement gratuit et 100 % naturel qui fertilisera sols et plantes.
- Pour réduire le volume des déchets et ainsi limiter les impacts sur l'environnement.
- 3 Pour redonner à la nature ce qu'elle a créé et pour reproduire le cycle naturel de l'environnement.





COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- → Être domicilié sur l'une des 17 communes du Conseil de Territoire du Pays Salonais : Alleins, Aurons, La Barben, Berre-l'Etang, Charleval, Eyguières, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernèques.
- → Avoir un jardin. En fonction de la superficie du jardin, deux modèles de composteurs différents seront proposés : 300 L pour les jardins d'une superficie de 0 à 500 m² 600 L pour les jardins de plus de 500 m²
- → Payer la redevance de 10 € et fournir un justificatif de domicile au moment du retrait.

Afin de réserver son composteur, il convient de télécharger le formulaire sur le site www.agglopole-provence.fr (http://www.agglopole-provence.fr/agglopole_provence/menu_principal/vivre/gestion_des_dechets) et le retourner dûment complété avant le 23 septembre 2019 à l'adresse dechet.payssalonais@ampmetropole.fr ou au Conseil de Territoire du Pays Salonais, Service Gestion des déchets, 281 Bd Marechal Foch, BP 274, 13666 Salon-de-Provence cedex.

En 2019, 300 composteurs seront mis à la disposition des habitants. Une répartition sera opérée par commune selon le nombre d'habitants. Les personnes ayant retourné le formulaire seront inscrites sur liste d'attente et leur demande sera validée à l'occasion du mois du compost en octobre prochain. À cette occasion les jours et modalités de retraits seront précisés.

Un seul composteur sera affecté par domicile.

info + 04 90 44 77 90 dechet.payssalonais@ampmetropole.fr www.agulopole-provence.fr

AiX MARSEILLE PROVENCE

TERRITOIRE PAYS SALONAIS